

Assurance-chômage—Loi

M. Baker (Nepean-Carleton): Je remercie vivement le député. Il a soulevé une nouvelle question dont je pourrais parler.

Des voix: Non, surtout pas!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je ne crois pas, tout d'abord, avoir insulté ses collègues.

M. Nystrom: Quelle honte!

M. Baker (Nepean-Carleton): Peu m'importe que ses collègues nous appuient. Là n'est pas le problème. Je ne les ai pas insultés. Ce que je leur ai dit, c'est que les députés qui appuient publiquement la politique économique du gouvernement sont responsables de la situation économique actuelle.

Ils en parlent peut-être au caucus et chez eux, c'est même certain. Mais le temps est venu qu'ils en parlent ouvertement au Parlement, car c'est la seule façon d'inciter un gouvernement à agir.

M. Nystrom: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est la seule façon d'inciter un gouvernement, et notamment un leader parlementaire, à prêter attention au Parlement—car ils doivent le faire. J'espère que les propositions de réforme parlementaire que formulera le gouvernement ne se contenteront pas de faciliter les choses aux députés. Ce qu'il faut, c'est instaurer un système en vertu duquel les députés qui représentent l'homme de la rue ont la possibilité de se faire entendre et de faire des recherches, de douter sainement des promesses du gouvernement. Malheureusement, le Parlement actuel—et le leader parlementaire a enfin fini par le reconnaître—est tombé de plus en plus sous le joug de l'exécutif.

Voilà ce qui nous est arrivé. Je parie que si nous avions eu un processus budgétaire à moitié potable, et s'il y avait eu une bonne recommandation dans les tiroirs depuis 1977, nous n'aurions jamais eu le budget qu'on nous a donné le 12 novembre. La Chambre des communes a trop de bon sens pour cela. On ne peut pas en dire autant du ministère des Finances, du sous-ministre des Finances, ou du ministre des Finances. Les deux font la paire. Ni le sous-ministre ni le ministre des Finances n'ont jamais eu à verser des salaires à des employés de leur vie, et à tous les deux ils ont eu raison du pays. Voilà l'ennui. Cela ne s'était jamais vu.

Donc, si son programme de réforme parlementaire permet aux députés—qu'importe leur couleur, qu'ils soient libéraux, conservateurs, néo-démocrates, indépendants—d'apporter quelque chose à l'élaboration de la politique, il aura fait quelque chose. Mais je le préviens que si son programme—que je n'ai pas encore vu—n'est rien d'autre qu'un moyen de simplifier la vie des députés, alors ce sera le désastre au vu et au su du pays et de tous ceux qui s'intéressent à ce qui se passe ici. Parce que le pays nous observe. Le pays s'intéresse à ce qui se passe ici, le leader du gouvernement le sait, et il va exiger des résultats. Nous sommes chargés de responsabilités, ce qui ne me fait pas peur, mais le gouvernement en a aussi, celle d'apporter des améliorations concrètes. J'espère, je prie pour qu'il soit perspicace, qu'il aille au-delà du discours qu'il a fait

au club des avocats fédéraux, discours qui envisageait la réforme parlementaire comme un ravalement de façade plutôt que comme un travail en profondeur. J'espère qu'il va au fond des choses. Mon exposé de principe, dont il a parlé, n'était pas un travail définitif. L'ennui, c'est que ce document était le premier texte qu'un gouvernement ait consacré de longtemps à cette question de réforme.

Les députés se porteraient quand même un peu mieux même s'ils se contentaient d'adopter ce qu'il appelle des réformes creuses. Si elles sont si creuses, pourquoi le gouvernement ne les a-t-il pas adoptées immédiatement?

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, je regrette d'interrompre mon honorable collègue. Je reconnais qu'il a la parole et je ne veux pas empiéter sur son temps de parole. Je ne m'opposerais pas à ce qu'on lui accorde un peu plus de temps, s'il le demande. Cependant, j'estime qu'il se trompe. Il pense que je vais imposer au comité des changements analogues à ceux qu'il a voulu lui-même imposer. L'ordre de renvoi sera très large, et le comité comprendra de nombreux membres, de façon à permettre au plus grand nombre possible de députés d'arrière-ban d'en faire partie. J'ose espérer que le député décidera de n'en pas faire partie, car je ne tiens pas tellement à connaître l'avis des vieux lions à ce sujet; je préférerais entendre le point de vue nouveau et original des députés d'arrière-ban.

• (1450)

M. Baker (Nepean-Carleton): Voilà une observation rare et rafraîchissante, monsieur l'Orateur. Ce rappel au Règlement, qui n'en était pas un, a servi de prétexte. Quoi qu'il en soit, nous verrons ce que sera la proposition. C'est vrai qu'à cheval donné, on ne regarde pas la bride, mais je ne me départis pas d'une certaine prudence, à propos de ce que le gouvernement prétend m'offrir. Chaque fois que le gouvernement me fait un présent, je m'inquiète. C'est parfois une entourloupette qui finit par m'atteindre au point le plus sensible. Nous y verrions si cela devait se produire. Si mon honorable ami formule des offres sincères, s'il se montre raisonnable, s'il accepte les députés d'arrière-ban et s'il ne préside pas lui-même le comité . . .

M. Pinard: Je ne le présiderai pas.

M. Baker (Nepean-Carleton): . . . dans ce cas, il y a peut-être de l'espoir. J'espère toutefois que cette initiative ne prendra pas fin avec la présente session parce que les problèmes persisteront jusqu'à l'automne et il nous faudra les régler à ce moment-là.

J'espère que mon honorable ami ne torpillera pas les travaux de ce comité. Lorsque viendra le moment de vérité à propos de la réforme parlementaire, j'espère que la question ne subira pas le même sort que celui qu'a connu le projet de loi sur la liberté d'accès à l'information. Le gouvernement s'est dit: «Mon Dieu, nous allons devoir révéler certains secrets! Impossible!» Toutefois, je vais donner à mon honorable ami ce qui lui est dû. Si sa démarche est acceptable et si le comité fonctionne bien, il peut compter sur mon appui. Nous étudierons la chose lundi mais la route vers la réforme parlementaire est longue.